

ASSOCIATION *ASTER'X*

Association de défense des appareils à tube

24 Rue de l'Espérance

67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Tél. 03.88.55.44.52

Fax : 03.88.55.41.09

@mail : abc.controle@wanadoo.fr

A Monsieur Le Député
Arnaud DE MONTEBOURG

Illkirch, le 22 septembre 2005

Monsieur Le Député,

Nous nous permettons de prendre contact avec vous afin de vous informer d'une situation qui nous préoccupe.

Jusqu'à ce jour, la réglementation de la lutte contre le saturnisme (E.R.A.P – Etat des Risques d'Accessibilité au Plomb) offrait 3 méthodes de travail :

- Analyse sur prélèvements.
- Analyse par réactif coloré sur mur.
- Analyse par fluorescence X.

En 2002, Une société Française innove, soutenue par l'Anvar, avec un analyseur par fluorescence X équipé d'un tube à rayons X contrairement aux autres technologies employant une source radio-active (cobalt 57, cadmium 109...).

L'arrivée de cette nouvelle technologie sur le marché a provoqué des réactions de la concurrence (importateurs des matériels américains, seuls fabricants de ce type d'analyseur) qui ont amené le Ministère de la Santé à mandater le Laboratoire National d'Essais pour valider la faisabilité du contrôle plomb dans les peintures par les différents appareils existants.

Ce rapport fut favorable à cette innovation, et indiquait que seul le plomb en profondeur n'était pas analysable par les appareils à tube. Ce problème, non responsable de risque de saturnisme, n'est pas demandé en analyse E.R.A.P.

Le Ministère de la santé a donc mandaté l'A.F.S.S.E (Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale) pour se prononcer sur le sujet. Dans son rapport, il est établi que les sources radioactives peuvent également être prises en défaut de non détection du plomb en profondeur. Pourtant, les conclusions de l'A.F.S.S.E sont de n'interdire que notre technologie non irradiante pour les opérateurs Nous estimons que ces conclusions sont partiales et scientifiquement critiquables comme le rédacteur dudit rapporta été informé. Nous nous attendions à plus d'impartialité de la part des services de l'Etat.

De ces conclusions partiales, il ressort qu'environ 3000 nouveaux appareils à source (5000 prévus d'ici 2008) pourraient être mis sur le marché contre un peu plus de 1000 aujourd'hui. (on comprend l'intérêt financier.) et ceci malgré, les différents risques et conséquences liés à la mise en circulation de ces nombreuses sources radio-nucléides :

- Contraintes et réglementation sévère du transport et du stockage qui sont de fait peu respectées, voir pas dans les grandes agglomérations (interdiction de prendre les transports en commun) ;
- Vols de sources fréquents : on note sur les deux mois d'été pas moins de 4 vols déclarés. (Cf. note de l'Autorité de Sécurité nucléaire ci-jointe, www.asn.gouv.fr)
- L'analyse du plomb en profondeur provoque l'irradiation des opérateurs. Si l'on parle de santé publique, ces derniers ne méritent-ils pas qu'on leur accorde un peu d'égard ? (Problème mis en évidence dans un rapport de la CRIIRAD ci-joint) ;
- Pollution de l'environnement, stockage des déchets radioactifs.

Depuis 2002 les analyseurs à tube participent activement à la lutte contre le saturnisme, ce d'autant plus qu'ils sont les plus rapides en fonctionnement. L'analyseur en question est le seul à avoir été qualifié en 5 secondes par le Laboratoire National d'Essai, alors que tous les autres analyseurs l'ont été en 30 secondes, et encore avec des sources nucléides neuves, dont l'efficacité réduit rapidement dans le temps.

On ne note sur l'année dernière aucun cas nouveau de saturnisme dans les logements contrôlés, preuve de l'efficacité des contrôles effectués.

Et malgré tout, à l'heure où les problèmes d'environnement et de santé publique soulèvent des interrogations, les autorités compétentes en matière de décision font paraître un communiqué de presse envisageant pour l'automne le retrait des appareils fonctionnant avec un tube à rayons X.

S'il est exact que les différentes techniques présentent toutes des limites, il serait sans doute plus judicieux de mettre en place des protocoles d'investigations adaptés aux différents cas de figures rencontrés par les opérateurs en limitant les différents risques. Dans un autre domaine de contrôle, l'amiante n'est pas non plus décelable sous revêtement : une méthodologie de travail a été adaptée en fonction des cas rencontrés. Pourquoi ne pas envisager le contrôle du plomb dans les peintures sous cet angle au lieu de remplacer une pollution, celle du plomb, par une autre, celle des sources radioactives, et sensibiliser une population de 5000 personnes aux cancers déclenchés par une exposition quasi continue aux radiations alors qu'une nouvelle technologie, en usage dans tous les autres secteurs de contrôles, l'éviterait !

Nous souhaiterions vivement pouvoir évoquer avec vous, plus précisément nos inquiétudes et connaître les actions à mener.

Nous vous remercions de l'attention et de l'aide que vous accorderez à ce sujet et dans l'attente d'un prochain contact, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Député, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président
P. MUNCH